



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 20 JANVIER 2016

Délibération N° B16/012

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
AVENANTS A DIVERSES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES  
Foncier sensible**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions et leurs éventuels avenants passés avec certaines collectivités, tels que référencés dans la liste ci-annexée,

Considérant les motifs et la nature des modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer, en tant que de besoin, des avenants modificatifs aux conventions foncières, listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

**VU et APPROUVE**  
**Strasbourg, le - 1 FEV. 2016**

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes



Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B16/012  
 AVENANTS AUX CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES – Foncier sensible  
 Bureau du 20/01/2016

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modifications proposées
<b>KOEUR-LA-PETITE</b> PPRT Huntsman (F08FS50T001) Avenant n°1	<b>Commune de Koeur-la-Petite</b>  <i>Convention du 10/02/2015</i>	Détermination du prix de cession et modalités de paiement		<u>Détermination du prix de cession</u> : exclusion de la commune pour l'appel des participations <u>Modalités de paiement</u> : réintégration de la participation de la commune
<b>HAN-SUR-MEUSE</b> PPRT Huntsman (F08FS50T002) Avenant n°1	<b>Commune de Han-su-Meuse</b>  <i>Convention du 23/12/2014</i>			
<b>RICHEMONT</b> PPRT Air liquide (F08FS70T001) Avenant n°2	<b>Commune de Richemont</b>  <i>Convention du 24/07/2013</i>			
<b>SAINT-AVOLD NORD</b> PPRT de la plateforme pétrochimique (F09FS70T002) Avenant n°1	<b>Commune de Saint-Avold</b>  <i>Convention en cours de signature</i>			
<b>GOLBEY</b> PPRT Total Gaz (F08FS80T001) Avenant n°2	<b>Commune de Golbey</b>  <i>Convention du 12/07/2013</i>			